

**Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest
à BREST
Mercredi 11 janvier 2023 à 14h30**

Annexe 1

Fiche de participation

Nom – Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Membre du collège (à préciser) :

- État et établissement publics
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Activités professionnelles et entreprises
- Salariés des entreprises
- Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin
- Personnes qualifiées

Accès en véhicule :

- Oui Non

Déjeunera à la préfecture maritime :

- Oui Non

Sera accompagné (sans participation au déjeuner) par :

.....
.....

COUPON A RETOURNER AVANT LE 4 janvier 2023

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

Représentation (1)
(d'un membre du CMF empêché)

Article 2 du règlement intérieur : « Les personnes se présentant à une séance du conseil au titre d'une collectivité, d'un organisme ou d'une structure ..., à la place de la personne normalement désignée pour siéger, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil la délégation les désignant. »

Donne délégation à :

Nom – Prénom :

Téléphone :

Courriel

pour me remplacer au CMF le mercredi 11 janvier 2023 et prendre en mon nom toutes les décisions nécessaires.

Signature :

Pouvoir
(délégué d'un membre à un autre membre du même collège)

Article 2 du règlement intérieur : « Les membres titulaires du mandat d'un autre membre, obligatoirement du même collège, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil le mandat du mandataire ; Nul ne peut détenir plus d'un mandat »

Donne mandat à un membre de son collège :

Nom – Prénom :

Collège :

Téléphone :

Courriel

Signature :

(1) **Rappel :** Les délégations ou les mandats doivent être libellés au nom du bénéficiaire et non pas être remis vierges

COUPON A RETOURNER AVANT LE 4 janvier 2023

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr



(1) Rappel : Les délégations ou les mandats doivent être libellés au nom du bénéficiaire et non pas être remis vierges

COUPON A RETOURNER AVANT LE 4 janvier 2023

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr